

Quelle politique pour les pôles de compétitivité ?

Déclaration du groupe de l'Outre-mer

Pour répondre aux nouvelles concurrences internationales, à la faiblesse de l'innovation et aux délocalisations, la France a choisi de s'orienter en 2004, vers la création de pôles de compétitivité pour créer des synergies entre le monde économique et académique autour de projets innovants dans des territoires donnés.

En effet, la logique de dynamisation territoriale et donc de développement économique a significativement fait évoluer leur nombre mais aussi l'implication des régions dans leur source de financement.

C'est pourquoi, la question du positionnement des pôles doit être clarifiée tant à l'égard de l'Etat qu'envers les collectivités territoriales.

Cette nécessaire distinction permettra, alors, d'apporter davantage de lisibilité dans les sources de financement qui sont si diverses aujourd'hui.

Les Outre-mer, comme indiqué dans le rapport, disposent d'un seul pôle de compétitivité labellisé à La Réunion alors que la Guadeloupe et la Guyane ont fait le choix d'être adossées à des pôles hexagonaux.

Aussi, bien que non précisé, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie ont, quant à elles, créé des « grappes d'entreprises » liées par des conventions de partenariat avec des pôles de l'Hexagone.

Alors que les créations des TPE/PME sont plus denses dans les Outre-mer, ces territoires ont l'exigence de faciliter les coopérations « interpôles » mais surtout de renforcer leur collaboration avec les structures nationales.

L'éloignement géographique ne peut constituer en aucun cas, un frein à la coopération tant les moyens de communications sont, aujourd'hui, multiples. Il s'agit simplement de volonté des acteurs car l'objectif est de promouvoir et développer la recherche de haut niveau qui s'effectue dans les Outre-mer.

Enfin, il convient aussi de s'interroger sur l'opportunité de disposer de pôles de compétitivité dans nos territoires ou de faire le choix d'investir dans les politiques de « grappes d'entreprises », plus souples et moins contraignantes permettant une meilleure prise en compte des spécificités et des particularités de chaque économie locale.

D'ailleurs, la Commission Nationale d'Evaluation des Politiques d'Innovation pourrait s'emparer de cette question pour éclairer les stratégies d'innovation à privilégier dans les Outre-mer.

Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.